

le pavillon de l'architecture

Maison de l'Architecture en Nouvelle-Aquitaine



»»» POURQUOI ADHÉRER AU PAVILLON DE L'ARCHITECTURE ?

Le Pavillon de l'architecture est un acteur engagé dans la médiation et la transmission de l'architecture et du cadre de vie. L'association organise des conférences, des visites et des débats ouverts à tous : professionnels du cadre de vie, étudiants, curieux d'architecture ou citoyens intéressés par le paysage, l'urbanisme et les enjeux de société.

Le Pavillon de l'architecture est une association de loi 1901, sans but lucratif, membre du Réseau des Maisons de l'Architecture (RMA), regroupant 33 maisons sur le territoire national.

Adhérer au Pavillon c'est :

- + Participer gratuitement et de façon prioritaire à tous les événements organisés par le Pavillon (visites, expositions, conférences...) tout au long de l'année et bénéficier de tarifs préférentiels lors des voyages
- + Profiter du réseau et rencontrer des professionnels et des acteurs de l'architecture
- + Bénéficier d'une voix lors de l'Assemblée Générale annuelle pour vous exprimer

Votre adhésion apporte un soutien moral et financier essentiel au développement de nos actions. Elle est indispensable pour la pérennité de notre association.

Pavillon de l'architecture

Maëlle Viard - chargée de missions

06.16.99.32.23 - contact@pavillondelarchitecture.com

www.pavillondelarchitecture.com



bulletin d'adhésion année 2026



INFORMATIONS DE L'ADHÉRENT·E

Adhésion à titre ☐ Particulier ☐ Structure professionnelle ☐ Institution

Nom :

Prénom :

Profession :

Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :



CHOIX DE LA FORMULE D'ADHÉSION

- ☐ Étudiant ou demandeur d'emploi : 10€
- ☐ Particulier, salarié ou jeune inscrit à l'Ordre : 35€
- ☐ Structure professionnelle* de 1 à 2 personnes : 80€
- ☐ Structure professionnelle* de 3 à 5 personnes : 280€
- ☐ Structure professionnelle* de 6 à 9 personnes : 380€
- ☐ Structure professionnelle* de 10 personnes et plus : 480€
- ☐ Institutions (société d'économie mixte, collectivité, office HLM..) : 700€

*Structure professionnelle : agence d'architecture ou de paysage, BET...

L'adhésion au titre d'une structure ou d'une institution ouvre l'adhésion à chacun de ses membres.



RÈGLEMENT DE VOTRE COTISATION 2026

- ☐ Sur le site Hello Asso en flashant ce QR code :
- ☐ Par chèque à l'ordre du Pavillon de l'architecture
- ☐ Par virement bancaire - FR76 1090 7004 4300 0402 5566 449

